



## Le Tour de Nantes du 7 Septembre 2019- Règlement (en complément de celui de la FFVélo)

Le traditionnel Tour de Nantes de 150 km, organisé par le VCS le 7 Septembre 2019, est une randonnée touristique ouverte à tous, licenciés FFCT et non licenciés. Il ne s'agit pas d'une compétition. Il n'y aura donc pas de classement.

Les lieux et les horaires, de départ, de passage dans les communes traversées, et de retour sont mentionnés sur la fiche descriptive du parcours, dont un exemplaire est mis à disposition de chaque participant.

Les groupes à allures Audax et Modérée seront encadrés par des cyclotouristes du VCS, qui veilleront au bon déroulement de la sortie cyclotouriste (respect du code de la route, respect des horaires, appel à assistance en cas de besoin,...).

Le repas de type pique-nique pour les allures Audax et Modérée, ainsi que le ravitaillement pour les allures Libres sont prévus à Nort sur Erdre (44).

Pour tous les cyclos, un pointage aura lieu au départ et au retour au bureau du VCS. Un pointage supplémentaire est prévu pour les allures Audax et Modérée au repas à Nort sur Erdre. Il n'est pas prévu de cartons de pointage.

- Avant le départ, tous les participants doivent renseigner et signer une fiche d'engagement.
- La randonnée s'effectue sur un parcours non fléché, ouvert à la circulation publique. Les participants ne sont pas prioritaires et doivent en toutes circonstances respecter les dispositions du code de la route.
- Chaque participant est considéré comme étant en excursion personnelle.
- La participation des mineurs est interdite s'ils ne sont pas accompagnés d'un parent ou d'un tuteur déclaré sur le bulletin d'inscription.
- Les cyclotouristes doivent maîtriser leur vitesse pour eux même et pour les autres, et l'adapter selon les circonstances (encombres, travaux, intersections, autres cyclos, piétons .....)
- Les participants doivent être aptes physiquement et ne doivent pas présumer de leurs capacités techniques et physiques : chaque participant choisit, en fonction de ses capacités physiques et sportives, son allure et son rattachement à un groupe.
- Chaque groupe constitué ne devra pas excéder 20 cyclotouristes.
- Le Vélo Club Sébastienais décline toute responsabilité en cas d'accident matériel ou corporel survenant du fait du non respect des consignes de ce règlement.
- Le fait de s'inscrire implique l'acceptation sans réserve du règlement de la FFCT et du présent règlement.

**Le port du casque est très vivement recommandé.**

**Numéros d'appel d'urgence: le 15 (SAMU) , le 17 (Police Secours),  
le 18 (Pompiers) ou le 112 (Appel Général)**

**Les contacts du VCS :**

***Jean : 07 85 64 97 51***

***Rémy : 06 89 52 63 97***

***Yvon : 06 43 95 90 74***